Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DELBU2025_12_68-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 09 décembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU, 1ère Vice-présidente

Étaient présents :
GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE MEAUX Vincent ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PRIGENT Christian ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie.

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2025-12-068
Biodiversité et environnement : Avenant avec l'association du Centre Forêt Bocage au programme d'éducation à l'environnement porté par l'Agglomération à destination des écoles maternelles et primaires pour l'année scolaire 2025/2026

Considérant la compétence de l'Agglomération en matière d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté ;

Considérant l'intérêt et la réussite du programme d'éducation à l'environnement proposé aux écoles primaires et maternelles de l'Agglomération depuis 2018 ;

Vu la délibération du Bureau communautaire DEL2024-09-061 validant la convention 2024-2027 avec les partenaires du programme d'éducation à l'environnement porté par l'agglomération à destination des écoles maternelles et primaires ;

Considérant les travaux en cours au Centre Forêt Bocage qui impactent fortement la santé financière de l'association ;

Considérant que les animations au Domaine de La Roche-Jagu ne sont plus prises en charge par l'Agglomération ;

Considérant l'avenant à la convention de partenariat entre l'association de découverte de la forêt et du bocage, le Centre Forêt Bocage Ti ar C'Hhoadou et Guingamp-Paimpol Agglomération annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DELBU2025_12_68-DE

Délibération

Entendu l'exposé de Madame La Vice-présidente, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Valide l'augmentation de 2 500 € de l'enveloppe dédiée au Centre Forêt Bocage dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement pour l'année 2025-2026 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces y afférents avec le Centre Forêt Bocage.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
La Vice-présidente,
Claudine GUILLOU

Guingamp-Paimpol Agglomération